



# Commission Développement

## CHALLENGE DES CLUBS

La Fédération française de billard met en œuvre, à compter de la saison 2017/2018, une opération appelée « Challenge des clubs ».

### 1. OBJECTIF

Ce challenge permettra de récompenser les clubs labellisés « École de billard » faisant preuve de dynamisme en accueillant de nouveaux licenciés.

### 2. CATÉGORIES

Deux catégories sont mises en place :

- Clubs de 20 licenciés et plus
- Clubs de moins de 20 licenciés

### 3. PRINCIPE

Pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019, dans chaque catégorie, seront récompensés les trois clubs qui auront accueilli le plus grand nombre de primo-licenciés et dont le score de l'outil de diagnostic approfondi sera supérieur à cinquante.

La situation du nombre de licences sera observée à la date du 31 mai, grâce aux données de E2i, outil de gestion des licences. L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération.

À compter de la saison 2019/2020, trois critères seront pris en compte pour déterminer le classement des clubs :

- Le nombre de primo-licenciés de la saison (A)
- Le nombre de licences confirmée en 2<sup>e</sup> année (B)
- Le score de l'outil de diagnostic (C)

La formule de calcul suivante sera appliquée pour déterminer le score total :  $(A/2) + B + (C/2)$

#### **4. CRITÈRES APPLICABLES EN CAS D'ÉGALITÉ**

En cas d'égalité entre deux clubs, les critères analysés pour les départager sont dans l'ordre :

- Nombre total de licences – 21 ans
- Nombre total de licences + 21 ans
- Nombre de Pass scolaires

#### **5. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au challenge des clubs, il convient d'adresser à la CoDev ([codev@ffbillard.com](mailto:codev@ffbillard.com)), au plus tard le 27 mai de la saison en cours, une copie de l'attestation du label d'école de billard et l'outil de diagnostic approfondi dûment renseigné.

Pour la saison 2017/2018, le label d'école de billard n'est pas exigé pour concourir.

#### **6. PRIMES**

Les prix attribués pour les clubs de 20 licenciés et plus sont :

- 1<sup>er</sup> prix 500,00 €
- 2<sup>e</sup> prix 300,00 €
- 3<sup>e</sup> prix 200,00 €

Les prix attribués pour les clubs de moins de 20 licenciés sont :

- 1<sup>er</sup> prix 400,00 €
- 2<sup>e</sup> prix 200,00 €
- 3<sup>e</sup> prix 100,00 €

Ces primes sont susceptibles d'être révisées si le nombre de clubs participants est inférieur à cinq dans l'une ou l'autre des deux catégories.